

D^r David McKeown
Médecin hygiéniste

Bureau de santé publique
277, rue Victoria
5^e étage
Toronto (Ontario) M5B 1W2

Répondre à la ligne de vaccination au
416-392-1250
byaffe@toronto.ca
toronto.ca/health

Le 6 février 2015

À l'attention du parent ou du tuteur

Objet : Protection de votre enfant contre la rougeole

Madame, Monsieur,

Le Bureau de santé publique de Toronto fait enquête sur une éclosion de rougeole dans la ville de Toronto. Nous savons que la vaccination est la meilleure façon de se protéger contre la rougeole. Or, pour être bien protégé, il faut recevoir deux doses d'un vaccin qui protège contre la rougeole (ROR ou RORV).

La majorité des écoles de la ville ont des taux élevés de vaccination. Toutefois, si une éclosion de rougeole se déclare dans une école, les élèves dont la vaccination n'est pas complète ou qui ont présenté une demande d'exemption ne pourront pas fréquenter l'école tant que sévit l'éclosion.

Si vous ne connaissez pas le statut immunitaire de votre enfant, consultez sa fiche d'immunisation (carte jaune) ou votre fournisseur de soins de santé. Les enfants pourront retourner à l'école une fois qu'ils auront reçu tous les vaccins nécessaires.

Si votre enfant est à la maternelle ou au jardin d'enfants, nous vous demandons de vous assurer qu'il a reçu la dose de rappel administrée entre 4 et 6 ans. Si votre enfant a reçu les deux doses du vaccin ROR ou RORV, veuillez vous assurer d'avoir signalé les renseignements au Bureau de santé publique de Toronto. Si le dossier d'immunisation de votre enfant n'est pas à jour, nous considérons qu'il est incomplet. Vous pouvez nous signaler les renseignements facilement et rapidement en ligne au www.toronto.ca/immunization ou par télécopieur au 416 338-2487.

Si vous prévoyez faire un voyage, sachez qu'une éclosion de rougeole frappe présentement plusieurs États américains. L'éclosion est associée au parc d'attractions Disneyland en Californie. Avant de partir en voyage, assurez-vous que tous les membres de la famille sont protégés contre la rougeole. Les personnes nées en 1970 ou après doivent avoir reçu deux doses d'un vaccin qui protège contre la rougeole.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Dre Barbara Yaffe
Directrice, Lutte contre les maladies transmissibles et
médecin hygiéniste adjointe